

AVIS PUBLIC


DEMANDE DE DÉMOLITION

Je soussigné, greffier de la Ville de Candiac, donne avis à tous les citoyens concernés que le Comité de démolition de la Ville de Candiac étudiera le **1^{er} mai 2018, à 19 h 00**, lors d'une séance qui aura lieu dans la salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 100, boulevard Montcalm Nord, Candiac, Québec, une demande de démolition pour la propriété portant l'adresse civique 501, boulevard Jean-Leman, connue et désignée comme étant les numéros de lots 5 907 891, 5 907 892, 5 907 894, 5 907 895, 5 907 896, 5 907 897, 5 907 898, 5 907 899, 6 049 167, 6 049 168, 6 049 170 et 6 049 171 (anciennement connus sous le lot 2 092 660) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie, dont la voie de circulation est le boulevard Jean-Leman.

Toute personne intéressée peut se présenter à cette séance afin de se faire entendre par le Comité de démolition relativement à cette demande.

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au greffier au 100, boulevard Montcalm Nord, Candiac (Québec) J5R 3L8.

Donné à Candiac, ce 29 mars 2018.



Me Yan Pion, avocat
Greffier et directeur
Services juridiques